Règlement intérieur

et charte de bonne conduite du Cyclo Club Orangeois

CCO
Cyclo Club Orangeois

1. Règles de sécurité routière

1.1 Respect du Code de la route

- Chaque participant doit respecter scrupuleusement le Code de la route, les feux, les stops, les priorités et les limitations de vitesse.
- Le port du casque est obligatoire pour tous les participants, sans exception.
- L'utilisation d'un vélo en bon état (freins, éclairage, pneus, etc.) est indispensable.

1.2 Comportement sur la route

- Rouler à droite, en file indienne sur les routes étroites ou en présence de véhicules.
- Ne jamais doubler un autre cycliste par la droite.
- Signaler ses intentions (changement de direction, ralentissement, arrêt) par des gestes clairs et visibles.
- Respecter une distance de sécurité entre les cyclistes, surtout en descente ou par mauvais temps.

1.3 Visibilité et équipement

- Porter des vêtements clairs ou fluorescents, surtout en cas de mauvaise visibilité.
- Équiper son vélo de feux avant et arrière en cas de sortie tôt le matin, tard le soir ou par temps de brouillard.

1.4 Respect des autres usagers

- Être courtois envers les automobilistes, les piétons et les autres cyclistes.
- Ne pas bloquer la circulation, faciliter le dépassement des véhicules.
- Éviter les comportements agressifs ou provocateurs.

2. Règles de vie en groupe

2.1 Rythme et inclusion

- Les sorties sont organisées pour permettre à chacun de rouler à son rythme.
- Aucun participant ne doit imposer un rythme trop soutenu ou exclure d'autres adhérents sous prétexte de niveau insuffisant.
- Les groupes doivent s'organiser pour que personne ne soit laissé seul en cas de difficulté.

2.2 Solidarité et entraide

- En cas de panne ou de problème mécanique, le groupe s'arrête pour aider.
- Chaque participant doit être autonome (kit de réparation, chambre à air de rechange, pompe, etc.), mais l'entraide est encouragée.

2.3 Respect des consignes des organisateurs

- Les consignes données par les organisateurs de sortie (parcours, points de rendez-vous, horaires) doivent être respectées.
- En cas de désaccord, le dialogue doit être privilégié, sans nuire à la sécurité ou à la cohésion du groupe.

3. Charte de bonne conduite

3.1 Respect et convivialité

- Chacun s'engage à adopter une attitude respectueuse envers les autres membres, les organisateurs et les tiers.
- Les propos ou comportements discriminatoires, agressifs ou dévalorisants sont strictement interdits.

3.2 Engagement éthique

- L'association promeut une pratique du vélo respectueuse de l'environnement : pas de jets de déchets, respect des espaces naturels, etc.
- Le recrutement ou l'incitation à rouler plus vite au détriment d'autres membres est interdit.

3.3 Responsabilité individuelle

- Chaque adhérent est responsable de sa sécurité et de celle des autres.
- En cas de non-respect répété des règles, l'association se réserve le droit de prendre des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion.

4. Sanctions

En cas de manquement grave ou répété à ces règles, le bureau de l'association pourra :

- Rappeler à l'ordre l'adhérent concerné.
- Suspendre temporairement sa participation aux sorties.
- Prononcer son exclusion de l'association, après avis du bureau.

5. Engagement de l'adhérent

Je soussigné(e) _____, adhérent(e) de l'association Cyclo Club Orangeois, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et de la charte de bonne conduite, et m'engage à les respecter.

Fait à _____, le _____ Signature